

République Française



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-0074

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DELCOURT Daniel et Madame DELCOURT née FREMAUX Bernadette tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3399 à Monsieur DELCOURT Daniel et Madame DELCOURT née FREMAUX Bernadette domiciliés à Marly (Nord) – 1 rue Emile Zola.

Cette concession est accordée à compter du 28 juin 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de CENT QUARANTE HUIT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 28 juin 2023



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 18/07/2023
et de la publication le 24/08/2023

Isabelle DUPONT